

**CONSEIL PROVINCIAL DE LIEGE**

**BULLETIN DES QUESTIONS ET REPONSES**

(article 85 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial)

**SOMMAIRE**

**1ère partie : Question posée par les Membres du Conseil provincial et réponse donnée par le Collège provincial.**

**QR/1** Question de M. le Conseiller provincial Fabian CULOT (20/02/2011)  
et réponse du Collège provincial (M. Julien MESTREZ – (17/03/2011))

Suite au conseil provincial thématique du 17 février dernier relatif au développement économique, je souhaiterais revenir sur mon intervention par le biais d'une question écrite au Collège appelant une réponse écrite, sur la base de l'article 89 de notre R.O.I.

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Député Mestrez pour les premiers éléments de réponse qu'il a pu nous donner au travers de sa dernière intervention.

Soucieux de poursuivre le débat, si essentiel à notre Province, loin des impératifs du direct et du temps compté, je me permets donc de revenir sur mon interpellation, et de solliciter du Collège des éléments de réponses précis au regard des trois suggestions que j'ai formulées dans mon intervention.

J'ai du reste précisé le sens de ma première suggestion, afin qu'elle soit bien comprise par chacun.

Il va de soi que si le Collège estimait que ma question cadrerait davantage avec le mécanisme des articles 86 et 87 de notre R.O.I., je l'adapterais en conséquence et la déposerais alors lors de notre prochaine séance du Conseil provincial.

## **Intervention au Conseil provincial du 17 février 2011**

Parmi les activités qui font la richesse et le développement de notre région, permettez-moi de concentrer mon attention sur celle avec laquelle j'ai en quelque sorte grandi, tant par le biais des entreprises dans lesquelles travaillaient mes parents qu'au travers des marques laissées par son passage dans de multiples endroits de la ville dans laquelle j'ai grandi, Seraing.

La sidérurgie a écrit les plus belles pages de notre histoire économique, mais elle est également à la base de nombreuses heures sombres.

La relative amélioration connue ces dernières années en ferait presque oublier le coup de tonnerre de 2003, à savoir l'annonce de la fermeture de la phase à chaud à Liège.

Ce véritable séisme économique avait été suivi d'une large prise de conscience quant à la gravité de la situation, et plusieurs rapports dressant les perspectives de redéploiement de notre région avaient alors été commandés. Je pense notamment au rapport « Liège 2020 » piloté par la SPI+, ou encore à celui co-rédigé par notre gouverneur Michel Foret, alors Ministre wallon et Guy Mathot, bourgmestre de Seraing.

Si depuis 2003, beaucoup de chemin a déjà été accompli, force est également de constater que la situation économique a elle aussi évolué.

En avril 2007 en effet, le groupe Arcelor Mittal est revenu sur sa décision de 2003 et a décidé de maintenir une activité sidérurgique à chaud à Liège. Dans la foulée, le haut-fourneau 6 de Seraing, arrêté en 2005, a été redémarré début 2008, pour être à nouveau mis à l'arrêt neuf mois plus tard et jusqu'à ce jour, suite nous dit-on à une diminution de la demande mondiale en acier.

Alors si en 2007 la décision visant à conserver une sidérurgie à chaud a été accueillie avec soulagement, si l'on peut en effet croire que le maintien d'une activité sidérurgique intégrée à Liège est de nature à protéger le secteur dans son ensemble, les ouvertures et fermetures à répétition des lignes à chaud comme à froid, ainsi que l'éloignement sans cesse plus grand des centres de décisions avec notre territoire doivent également nous convaincre, aujourd'hui plus que jamais, que l'avenir de la sidérurgie à Liège reste extrêmement incertain.

Or, la présence sur un territoire d'une activité industrielle aussi lourde que l'activité sidérurgique n'est pas sans conséquence. Le nombre de mètres carrés de terrains industriels nécessaires est tel qu'il est sans comparaison avec une quelconque autre activité, les pollutions générées sont multiples et l'impact sur le paysage est loin d'être anecdotique.

Alors s'il est bien évident que nous devons nous battre pour que Liège conserve une importante activité sidérurgique sur son territoire, nous devons également veiller à ce que cette activité n'entrave pas les axes de redéploiement définis à une époque où l'on pensait que la sidérurgie n'allait plus appartenir qu'à notre histoire.

Or le risque est là. On ne réussira pas à construire du beau, du neuf, du moderne, on ne réussira pas à tourner la page d'une histoire industrielle extrêmement marquante pour nos régions et ses terres si nous ne parvenons pas à définir un nouvel aménagement de notre territoire.

Notre province est suffisamment vaste pour garantir un équilibre durable entre les activités industrielles d'une part, et les fonctions d'habitat et de petits commerces d'autre part.

L'enjeu des prochaines années, c'est donc celui de la redéfinition des fonctions et des affectations de nos territoires.

Dans ce cadre, je me réjouis que le développement territorial figure parmi les nouvelles compétences que la Province de Liège a décidé de développer dans les prochaines années. Je me réjouis également de lire dans le nouveau plan stratégique de la SPI + la volonté de réaliser des études d'aménagement du territoire dépassant son cadre traditionnel des parcs d'activités économiques, ainsi que sa volonté de s'inscrire comme opérateur public majeur – je cite – « *pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures complexes, de grande envergure ou structurant pour la Province de Liège* »

Derrière ces termes un brin complexes voir même un peu codés, le Groupe MR voit surtout la perspective d'un challenge majeur pour notre région.

Ce challenge, c'est permettre un aménagement plus réfléchi du territoire. C'est rendre plus de qualité de vie à des quartiers qui ont énormément souffert d'une activité industrielle trop lourde et trop proche des habitations. C'est démontrer que l'on peut être fier de son passé et de son patrimoine, autrement qu'en cultivant le culte des friches industrielles, ou des haut-fourneaux plus en sommeil qu'en activité.

C'est aussi organiser notre territoire de manière à créer une mobilité moderne entre nos villes et communes, et donner par exemple un moteur au projet du tram qui en a tant besoin. C'est aussi démontrer que l'on a enfin pris conscience qu'aujourd'hui, un investisseur belge ou étranger s'intéresse nécessairement à l'intelligence de l'aménagement d'un territoire, ou encore à la qualité de la vie ou celle encore des infrastructures publiques lorsqu'il souhaite investir dans une région.

C'est pour que tout cela se concrétise le plus rapidement possible que le Groupe MR suggère au Collège provincial trois actions concrètes :

1. Procéder à une réactualisation, en partenariat avec la SPI+ et les entreprises concernées, des perspectives d'évolution de l'activité sidérurgique en région liégeoise, des conséquences de ces activités sur les projets d'investissements publics ou privés programmés, ainsi que la faisabilité de projets visant à regrouper ces activités sur des sites propres plus éloignés des villes et des quartiers d'habitation (voy. à cet égard les projets de regroupement de l'ensemble de la phase à chaud de la sidérurgie à Chertal tel que préconisé par exemple aux termes du rapport du bureau d'études Laplace Conseil en septembre 2009, à la suite d'une étude commandée sur l'avenir de la sidérurgie wallonne par la Région wallonne via la Sogepa) ;
2. Procéder à une réactualisation en partenariat avec la SPI+ et les services concernés du Gouvernement wallon, du schéma de développement de l'espace régional, ou de tout autre instrument de planification permettant de retrouver une vue d'ensemble de l'aménagement du territoire à l'échelle provinciale ;
3. Déterminer le plus rapidement possible le plan d'action provincial de soutien à la mise en œuvre d'un transport collectif structurant, autrement dénommé tram

## REPONSE :

En application de l'article 89 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil provincial vous voudrez bien trouver ci-après, la réponse à votre question du 20 février 2011 relative au développement économique :

Compte tenu des nombreux changements de cap opérés ces dernières années par Arcelor Mittal sur sa vision du futur du bassin sidérurgique liégeois, une mise à niveau des perspectives d'évolution de l'activité sidérurgique en région liégeoise est sans aucun doute un travail nécessaire. Il devrait permettre aux instances décisionnaires d'orienter leurs politiques économiques et de redéploiement du bassin liégeois.

Toutefois est-ce bien au Collège provincial en partenariat avec la SPI+ à mener à bien cette mise à niveau ? N'existe-t-il pas de partenaire mieux indiqué pour procéder à ce travail de réflexion stratégique sur le devenir d'une partie du territoire de la province en particulier face aux perspectives d'évolution de l'activité sidérurgique ?

Le GRE (Groupement de Redéploiement Economique du Pays de Liège) a été créé spécialement à cet effet en 2004 à l'annonce de la fermeture programmée des outils sidérurgiques d'Arcelor. En liaison avec les statuts, les missions actuelles du GRE-Liège sont les suivantes :

- la recherche et l'analyse permanente de la stratégie et des axes du développement économique prioritaire de la province de Liège ;
- l'analyse, la réalisation d'études de faisabilité de ces axes et l'élaboration de plans d'action ;
- la coordination des acteurs économiques et locaux (publics et privés) en vue de la mise en œuvre de ces axes ;
- la coordination de la communication destinée à la valorisation interne et internationale de ces axes ;
- la prise en charge des missions de « Structure locale de Coordination » (SLC) en province de Liège.

Au regard des axes stratégiques du GRE, c'est à lui qu'il appartient de mettre en œuvre une démarche de réactualisation des perspectives d'évolution de l'activité sidérurgique en région liégeoise, à laquelle la SPI+, en tant qu'opérateur actif au sein du GRE, pourrait participer au même titre que d'autres en fonction de ses missions, ses moyens et du rôle qu'on pourrait lui confier.

Nonobstant cet état de fait, la SPI+ travaille à son échelle opérationnelle et dans les champs d'actions qui sont les siens, à préparer l'avenir et la reconversion du territoire. Il convient de noter que grâce aux collaborations initiées par les groupes de travail pilotés par le GRE, la SPI+ entretient d'excellents contacts avec Arceval, la société immobilière d'Arcelor à qui appartiennent les terrains. Ces deux structures travaillent actuellement de concert pour la réaffectation des terrains de LD à Seraing. La SPI+ dispose des compétences nécessaires pour élargir cette collaboration à d'autres terrains ou types de réaffectation. Néanmoins, il convient de ne pas oublier que c'est l'immobilière qui possède le pouvoir de décision sur le quoi et le comment. Dans le même registre d'opérations de requalification d'anciens sites sidérurgiques, la SPI+ collabore avec la SPAQUE à la réhabilitation du site de la cokerie de Flémalle. Elle a

également mis en œuvre pour le compte de la Sorasi, le site NTM, devenu Espace Phénix, à Flémalle.

Au-delà des projets de réaffectation de sites industriels qu'elle gère, la SPI+ apporte sa contribution à la gestion commune de projets d'envergure et cherche à renforcer les démarches collaboratives entre les opérateurs. La SPI+ travaille actuellement à la mise en place d'outils et de services qui favoriseront sur le territoire de la province une démarche d'intelligence territoriale dont le point de départ sera le colloque international organisé en septembre prochain.

En effet, la SPI+ a défini dans son plan stratégique 2011-2013 comme objectif générique de « contribuer à faire de la province de Liège un territoire fort, durable et reconnu pour demain ».

Les thématiques « territoire », « services » et « infrastructures » font partie de ce plan stratégique et maillent l'ensemble des activités de la SPI+ au travers du concept *d'intelligence territoriale* dont la définition suivante peut-être donnée :

*« L'intelligence territoriale est au service d'un développement équilibré et durable propre à chaque territoire. La réussite d'un territoire devient sa capacité à développer des projets diversifiés en associant les acteurs du territoire selon une logique de partenariat dans l'optique de valoriser un espace de ressources organisées. Le développement d'outils favorisant le travail en réseau, le partage d'informations et la coopération entre acteurs feront les territoires émergents de demain »*

Fort de l'appropriation de ce concept, le plan 2011-2013 se décline en outre en 4 axes dont deux retiendront un intérêt direct au regard des suggestions émises.

- il s'agit en effet du premier axe qui vise à confirmer le rôle d'acteur de référence de la SPI+, en aménagement du territoire en province de Liège ;
- et du second qui vise à inscrire la SPI+ comme opérateur public majeur pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures complexes, de grande envergure ou encore structurants en province de Liège.

La SPI+ se positionne donc comme un des outils principaux du développement territorial de la province, qui peut s'articuler tant au niveau de la planification de l'aménagement du territoire que de la mise en œuvre et la maîtrise des sites directement influencés par le trajet du tram.

Concernant la réactualisation du SDER :

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire a chargé le bureau franco-belge de consultance « Perspective Consulting : Consultants en stratégie et management » de procéder à l'évaluation du SDER sous l'angle de sa praticabilité, de son caractère opérationnel et de sa lisibilité.

En tant qu'acteur du développement territorial, la SPI+ est en ce moment consultée par ce bureau d'étude, afin de donner son avis sur la question. Cette phase préliminaire appellera certainement l'actualisation du SDER, à laquelle la SPI+ sera sans doute invitée à participer, en fonction des échéances et mandats qui lui seront confiés par le Ministre.

Concernant la mise en œuvre d'un transport collectif structurant, c'est à nouveau le GRE qui chapeaute une réflexion stratégique.

A ce titre, la SPI+ participe aux réflexions de deux études. La première est relative à la mise en œuvre d'un tram sur l'axe Ans-Chênée. Celle-ci est pilotée par le GRE. La SPI+ participe au Comité d'accompagnement. La seconde étude a trait au tracé du tram sur l'axe « vallée ». Celle-ci est gérée par la SRWT et est en partie intégrée dans la mission du GRE sur la première étude, un suivi indirect est donc effectué par la SPI+.